

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD –
M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN –
Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –
Mme Marie DENAISON – M. Pascal MOSSE – Mme Camille FAULQUE –
Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN –
M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – M. Jérôme JEANBART –
Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE –
Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE – Mme Sabine BESNARD –
M. Jean-Marie LEBRETON – M. Jérôme COQUEREL – Mme Fanny RUPH –
M. Antonin GRELE (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

M. de HEAULME	a donné pouvoir à	Mme BILLAUDEL
M. DER HAROUTIOUNIAN	a donné pouvoir à	M. MOSSE
Mme GIRAUDY	a donné pouvoir à	Mme BERTHOD
M. BERNICOT	a donné pouvoir à	M. ISSAKIDIS
M. BEIS	a donné pouvoir à	M. GUILLON
M. BOUFFARTIGUE	a donné pouvoir à	Mme BESNARD

ABSENTS

Néant.

M. LEBRUN : « La France vient de vivre 3 jours de terreur qu'elle n'avait pas connu depuis des années. En 3 jours, près d'une quinzaine de personnes ont trouvé la mort dont des dessinateurs, des policiers, des policiers municipaux et aujourd'hui des clients d'un magasin de produits cashers.

.../...

Tout cela a commencé mercredi avec cette odieuse attaque contre « Charlie Hebdo » et quoi que nous puissions penser de Charlie Hebdo, de ses articles parfois dérangeants et parfois surprenants, il s'agit de la liberté de la presse. C'est cette liberté de la France que nous chérissons tous, cette liberté qui a été attaquée. Liberté de penser, liberté d'expression, liberté de croire ou de ne pas croire.

Des fanatiques ont cherché à nous toucher dans notre liberté, au cœur de notre capitale, au cœur de notre démocratie. Nous le voyons bien, notre liberté gêne certains individus ou certains mouvements extrémistes. Ils voudraient pouvoir nous imposer leur façon de penser, leur façon de vivre, leur intolérance. Or, nous sommes une république démocratique où l'expression des hommes et des femmes s'exerce dans les urnes et non par les armes. Nous tous, et vous tous autour de cette table, sommes des élus de la République et le terme « intolérance » ne fait pas partie de notre vocabulaire.

Je vous invite donc en tant qu'élus mais également en tant que citoyens pour le public, à être plus que jamais porteurs des valeurs de notre République en travaillant sans relâche à la promotion de notre belle devise française : « liberté-égalité-fraternité ». Nous devons, par nos paroles et par nos actes, nous montrer digne du mandat que les viroflaysiens nous ont donné pour aider nos concitoyens et notre pays dans les heures sombres que nous traversons et que nous risquons encore de connaître dans le futur.

En hommage aux morts de ces 3 derniers jours, victimes de la barbarie aveugle, en hommage à leurs familles, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

MINUTE DE SILENCE

Je poursuivrai dans une dimension technique dans le sens où vous avez vu qu'à Viroflay nous appliquons, comme dans le reste de l'Ile de France, les mesures dites Vigipirate niveau Attentat et nous avons de ce fait, pris les mesures suivantes comme l'interdiction de tout stationnement ou tout arrêt à proximité immédiate des écoles et vous le voyez avec l'école Corot située juste à côté ou le collège où nous avons mis des barrières tout le long y compris pour interdire le stationnement sur le parking de l'Orangerie. Nous avons aussi posé des panneaux interdisant le stationnement aux abords de l'école du Coteau ce qui est parfois un peu compliqué car c'est l'endroit un peu complexe de rive droite où nous avons deux écoles et un carrefour un peu difficile et nous avons demandé à tous les parents de cette école de faire preuve d'un bon sens civique en tout cas pour éviter de venir en voiture et venir perturber davantage l'endroit.

Nous avons aussi demandé à l'école Saint-François d'Assise d'être vigilante et nous avons aussi interdit le stationnement aux abords de cette école. Pareil du côté de l'école du Colombier où nous avons interdit le stationnement du côté de Dunoyer, le passage qui amène aussi à la crèche. Toutes ces mesures-là sont prises pour sécuriser même si nous nous disons que Viroflay n'est pas forcément la cible rêvée de tous ces terroristes. Néanmoins, nous devons être conscients que cela peut arriver n'importe où et que nous devons être prêts à tout. Nous avons donc aussi interdit toute sortie scolaire comme cela était prévu et nous appliquons aussi cette interdiction aux sorties périscolaires et nous envisageons de pratiquer cette interdiction de façon un peu durable et certainement jusqu'aux vacances voire plus, selon les instructions qui seront données. Mme Billaudel vous donnera peut-être des précisions sur cet aspect-là juste après.

Nous devons protéger toute la population : les enfants, les personnes âgées, les plus vulnérables et nous ne faisons donc pas de sorties non plus avec les personnes âgées. Nous trouverons des ressources en interne pour faire les animations chez nous ce qui sera parfois une bonne chose.

.../...

Voilà ce que je voulais vous dire à propos des mesures qui sont prises. Nous sommes évidemment en contact avec la police nationale et le commissaire, notamment Monsieur Le Pivain, maire-adjoint chargé de la sécurité qui l'a très régulièrement au téléphone et plusieurs d'entre nous avons déjà participé dans les jours passés à cette solidarité nationale par des hommages successifs à Versailles, à la Préfecture ou ici-même. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir sur ces derniers jours qui ont connu un épilogue aujourd'hui mais nous pouvons imaginer que compte-tenu du climat général qui existe sur notre planète, nous pouvons nous attendre à des actes, des actions qui seront peut-être commises par des personnes isolées mais néanmoins qui peuvent être tout à fait dramatiques pour notre pays. Donc nous avons besoin d'être très attentifs à notre cohésion nationale et je crois que le Président de la République s'est exprimé ce soir juste avant cette séance de conseil municipal et je crois qu'il a aussi rappelé le fait que nous devons tous préserver l'unité de notre pays. D'où mon message de tout à l'heure qui concerne les élus qui sont ici mais aussi l'ensemble des viroflaysiens et l'ensemble des français. J'ai beaucoup parlé de liberté et cette question de la fraternité c'est aussi et surtout le moyen de faire en sorte que les hommes se parlent entre eux en évitant de se parler via des armes et des machines de guerre qui ne facilitent pas le dialogue loin de là. La fraternité c'est la solidarité, l'accueil de l'autre et être attentif aux autres.

Plusieurs communes ont décidé d'annuler leurs vœux à la population sur cette semaine comme la commune de Buc, le Préfet. Les vœux à la population viroflaysienne se dérouleront le 19 janvier et si rien ne se passe d'ici là, je tiens absolument à les maintenir et nous verrons. Je crois qu'il est important aussi, par les vœux, par la manifestation qui réunit un certain nombre de personnes, que nous puissions transmettre un message d'espoir, de tolérance, de travail ensemble. C'est cela aussi, ce à quoi nous nous sommes attelés depuis l'élection de mars dernier et que nous faisons depuis des années tous ensemble : être ensemble avec les viroflaysiens, avec les français pour les aider dans leur vie quotidienne et avoir des jours futurs qui soient plutôt ensoleillés que pluvieux.

Nous pouvons maintenant prendre l'ordre du jour qui est un peu particulier ce soir dans la mesure où nous faisons un 2^e débat d'orientations budgétaires, qui devrait être plus court que le 1^{er}. Nous allons vous expliquer pourquoi... »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Monsieur Vincent GUILLON.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 octobre 2014.

.../...

M. LEBRUN : « Nous avons aujourd'hui un ordre du jour qui comporte 22 points dont la moitié concerne les affaires scolaires qui vous seront présentées pratiquement dans un seul et même rapport si vous le voulez bien et qu'ensuite, s'il y a des interventions, nous les faisons de manière globale pour ensuite les voter à la fin les unes après les autres ce qui simplifiera la tâche comme nous avons l'habitude de le faire chaque année à ce moment de l'année civile. »

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE 2015

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT 2015

M. LEBRUN : « Le premier a eu lieu fin novembre, le 21 car nous avons envisagé de voter aujourd'hui le budget de Viroflay pour l'année 2015. Compte tenu du contexte global des finances de la France, et des différentes mesures prises pour rétablir l'équilibre des comptes publics de la France, un certain nombre de mesures touchent de façon assez importante Viroflay et nous les avons déjà exposées lors du dernier DOB. Nous avons pensé que nous avons besoin d'encore quelques semaines pour pouvoir préparer un budget qui soit satisfaisant pour Viroflay et les viroflaysiens. Nous ne voterons donc pas le budget aujourd'hui et nous le voterons à la séance de février qui sera une séance supplémentaire par rapport à celles qui étaient prévues au tout début ; elle aura lieu le 11 février et comme le DOB doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, nous ne pouvons pas dire que le DOB de novembre était celui précédent le vote du budget. Donc il était en fait nécessaire de remettre à l'ordre du jour le DOB d'aujourd'hui. Je rappelle aussi juste une chose : nous avons souhaité associer autant que faire se peut, les viroflaysiens à la réflexion en tout cas, à nos réflexions sur la question du budget des finances publiques et des finances de la ville. C'est pourquoi nous avons aussi tenu une réunion publique à l'auditorium juste avant les vacances de Noël. Le calendrier faisait aussi qu'il fallait la tenir, enfin je voulais que nous puissions la tenir avant cette séance-ci ; c'était donc la semaine qui précédait les vacances et peut-être que beaucoup de viroflaysiens étaient plus intéressés par les achats de Noël que par venir discuter et se faire plomber le moral par les différentes mesures que nous annonçons en terme de réduction des recettes. Ceci étant nous avons tenu cette réunion en sollicitant les personnes qui étaient là pour savoir quelles idées ces personnes pouvaient avoir en complément des nôtres compte tenu des principes que nous avons exposés. C'est Jean-Michel Issakidis, Geneviève Joie, Marie Brenier qui ont animé cette réunion avec moi et les services ont beaucoup travaillé pour proposer des éléments extrêmement concrets qui permettent aux viroflaysiens de prendre conscience de ce qu'est une ville et la gestion d'un budget municipal. Il n'est pas toujours très facile de comprendre la question des deux sections, fonctionnement, investissement, les contraintes qui se posent, les obligations, les normes et je pense que c'était une séance tout à fait intéressante sur le plan pédagogique. Malheureusement, nous n'avons eu qu'entre 30 et 40 personnes qui ont participé mais ceci étant c'était la 1^{ère} séance et donc, nous en referons d'autres et nous irons de nouveau vers les viroflaysiens pour leur soumettre des propositions, des idées comme nous essayons de le faire maintenant de façon quasiment systématique dans les différents projets.

Voilà ce que je voulais dire en amont. J'aurais tout à l'heure des choses à vous lire, au cours du débat. C'est arrivé ce matin sur mon bureau ; il s'agit de « La Lettre du Maire » où ils annoncent : « Budget 2015 : ce qui change pour les communes » et je vous lirais simplement quelques extraits que je n'ai pas rédigé et vous verrez bien la perplexité dans laquelle sont plongés bon nombre de collectivités et pas seulement que des mairies d'ailleurs.

.../...

Voilà l'introduction que je voulais faire sur ce 2^e DOB et je pense qu'elle a été plus longue que le débat. Si Jean-Michel Issakidis veut nous dire 3 mots sur le sujet puis après, nous relancerons ce 2^e débat évidemment si vous le souhaitez avant de passer au reste de l'ordre du jour. »

M. ISSAKIDIS : « Les principaux points ont été rappelés et je complèterais simplement en précisant que commencent à partir du week-end prochain, sur 3 ou 4 week-end, des présences « marchés » au cours desquelles nous serons présents et à disposition pour pouvoir recevoir des propositions, des suggestions, des idées car nous sommes dans cette phase « recueil » d'informations tous azimuts et ce sera le moment. Venez si vous pouvez et si vous avez des choses à proposer et merci de le faire savoir autour de vous car nous avons besoin de l'intelligence collective la plus large possible pour avancer.

L'autre point concernant ce DOB et comme Monsieur le Maire l'a dit, nous n'allons pas revenir sur les éléments constitutifs dont nous avons déjà abondamment parlé. Je voulais simplement souligner que les hypothèses que nous avons envisagées fin novembre se sont affirmées entre temps. Je prends pour exemple le vote du projet de loi de finances 2015 qui n'a eu lieu à l'assemblée nationale qu'autour du 20 décembre, et donc il aurait été totalement imprudent d'en rester au DOB du 21 novembre c'est-à-dire un mois avant que le projet de loi de finances soit voté à l'assemblée. Nous aurions pris un gros risque qui aurait été de construire un budget sur des bases volatiles. C'était un des points que j'avais longuement souligné la fois précédente ; il s'est avéré que cela était un bon choix que de rester flexible et adaptable en fonction des évolutions à venir que nous ne connaissions pas. Donc, là, à partir de maintenant les choses sont plus claires et il est vraisemblable que dans les années à venir nous devons reproduire cet exercice sans pouvoir présager avec certitude mais je crois qu'il sera plutôt sage à l'avenir d'attendre d'abord que les parlementaires s'accordent sur les grandes règles structurantes en matière de budget, puis seulement après, de faire cet exercice entre nous, sans quoi nous prendrions le risque de devoir modifier des budgets aussitôt votés, tenant compte des dernières dispositions que nous apprendrions en route. Dernier point pour ne pas être pour ne pas être trop long mais je ne sais pas si j'en avais parlé le 21 novembre : nous souhaiterions que ce processus de construction budgétaire ne soit pas que ponctuel et limité à la période « débat d'orientations budgétaires » puis « construction du budget » car très vite va arriver la question du budget 2016 et là encore, il faut mettre à profit toute la période qui nous sépare entre maintenant et la discussion à venir, sûrement aux alentours de la fin de l'année 2015 concernant la construction du budget 2016, pour recueillir toujours plus d'idées, plus de propositions et pas se trouver au dépourvu dans 8-10 mois. Je n'en dirai pas plus et ce que je disais-là, pour gagner un peu de temps, couvre les points 1 et 2. »

M. LEBRUN : « Je rappelle juste les 3 principes directeurs qui fondent notre travail sur le budget 2015 et sur lequel nous travaillons :

- nous ne souhaitons pas augmenter le taux des impôts locaux des viroflaysiens,
- nous rechercherons toutes les sources d'économies possibles, éventuellement en redéfinissant pour cette année mais aussi peut-être pour les années à venir, les missions qui incombent à la commune : peut-être faut-il retravailler là-dessus car cela fait partie de sources d'économies possibles,
- nous souhaitons éviter de dégrader trop fortement notre autofinancement car il contribue à notre capacité de financement de nos investissements. Sans capacité d'autofinancement, nous ne pouvons plus investir sauf à emprunter. L'emprunt génère bien entendu des frais financiers qui dégradent encore plus l'autofinancement.

.../...

Nous avons déjà énoncé ces 3 principes directeurs lors du premier Débat d'Orientations Budgétaires ; nous les avons énoncés lors de notre réunion publique et nous le refaisons aujourd'hui en espérant que ces principes puissent tenir dans le temps. Là aussi ce sont les principes que nous mettons en œuvre pour 2015 et les années suivantes vont être aussi assez difficiles.

M. LEBRETON : « En application de votre deuxième principe à savoir la recherche d'économies et la redéfinition des missions, je pense qu'il faut exploiter au maximum les possibilités de mutualisation avec les autres communes dans le cadre de Versailles Grand Parc.

Le 2^e point concernant le financement : il ne faut pas exclure totalement les emprunts dans la mesure où actuellement les taux sont très bas et il faut peut-être en profiter à condition de rester sur des volumes d'emprunts raisonnables. »

M. LEBRUN : « Effectivement, la mutualisation de services fait partie de sources de possibilités d'économies. Je ne suis pas persuadé qu'elle soit extrêmement importante, surtout à court terme, car nous travaillons principalement sur du « personnel » et cela nécessite donc de pouvoir agir sur ce « personnel » tout en tenant compte de son statut, d'un certain nombre de choses et c'est souvent un travail à moyen terme. Mais, néanmoins, c'est un travail que nous devons commencer à faire et qui a déjà été commencé avec Versailles Grand Parc sur un certain nombre de sujets mutualisés dans le cadre de compétences intercommunales et nous devons continuer à le faire sur des sujets qui ne sont pas forcément de compétences intercommunales mais qui permettent d'atteindre une taille critique suffisante à plusieurs communes afin de pouvoir générer des économies qui se répercuteront sur les communes elles-mêmes, sans pour autant augmenter la fiscalité de l'intercommunalité. C'est effectivement un sujet que je souhaite porter auprès de l'intercommunalité pour essayer de travailler sur ces points-là.

Pour les emprunts, je vous ai entendu et effectivement les taux ne sont pas très élevés à l'heure actuelle mais après, il faut les rembourser aussi ! »

M. COQUEREL : « Pour rebondir sur ce que disait Monsieur Lebreton, en effet, il y a quelques mois nous avons demandé à ce qu'il y ait des informations sur le travail que fait Versailles Grand Parc et vu la lettre dont vous parliez tout à l'heure, la totalité des Maires en France ont le même type de problèmes et en tout cas pour ceux qui font partie d'une intercommunalité. Nous ne pouvons pas croire ici, à Viroflay que le travail que vous avez engagé soit un travail que vous faites dans votre coin et que ce soit vraiment un travail qui est fait, ce que je suppose, que vous en parliez au niveau de Versailles Grand Parc, il serait bien qu'au niveau du conseil municipal, d'une manière ou d'une autre, nous puissions en être informés. »

M. LEBRUN : « Je rappellerais simplement à l'ensemble des élus que le travail fait auprès de Versailles Grand Parc fait l'objet d'un rapport annuel de l'exercice des compétences par Versailles Grand Parc, déléguée par les communes à Versailles Grand Parc. D'autres sujets seront amenés à être traités indépendamment d'un transfert de compétences et nous pourrions être amenés à en discuter. Néanmoins, la question ne concerne pas forcément que la mutualisation mais aussi de se dire, ce que nous, en tant que viroflaysiens, sommes en mesure de proposer comme pistes de réflexion sur les propres dépenses de la ville.

.../...

Et, la plupart du temps, lorsque nous posons des questions aux viroflaysiens, ce qui est fait aux français et à d'autres catégories de personnes, sur ce qu'ils veulent réduire, ils pensent toujours aux services proposés aux voisins mais jamais à ce que nous consommons nous-mêmes. Là est la difficulté majeure et vous pouvez le constater à tout moment et même parfois pour soi-même : lorsque quelque chose nous touche en direct, nous trouvons toujours que cela aurait pu être demandé à d'autres. C'est aussi à ce genre de réflexions, de questions auxquelles nous devons répondre tous individuellement, les 16 000 viroflaysiens dans les semaines et les mois à venir pour faire en sorte que notre budget puisse continuer à se dérouler et que nous ayons encore des marges de manœuvre pour continuer à faire en sorte que Viroflay soit suffisamment bien équipée et ne pas mordre complètement sur notre investissement. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste dire 1 ou 2 mots rapidement. D'abord pour rappeler que le fonctionnement de Versailles Grand Parc est institué par l'énonciation de ce que nous appelons les compétences intercommunales ; cela a été clairement formalisé puisque c'est la base même qui précède le transfert de compétences. Cela signifie donc clairement que nous ne pouvons pas envisager de partenariat avec Versailles Grand Parc dans sa globalité en dehors de ce cadre-là qui est un cadre légal qui n'est pas du fait de Viroflay en particulier sauf à contracter de façon individuelle, point à point, avec une commune ou plusieurs mais individuellement.

Pourquoi je parle de cela ? Parce que cela démontre en fait que Versailles Grand Parc n'est pas le seul horizon en quelque sorte, vers lequel il faut se tourner pour chercher des mutualisations possibles. Et là, je rebondirais sur la proposition n° 1 de Monsieur Lebreton car si vous pouviez proposer des idées qui vous semblent judicieuses en matière de ce qui pourrait être mutualisé, je serai intéressé d'entendre votre opinion à ce sujet.

Dernier point, il faut avoir conscience que l'exercice est assez compliqué. Je prends un exemple : nous sommes au milieu d'injonctions paradoxales ; je lis par exemple que des villes ferment des « mairies de quartiers » parce que cela représente un budget d'entretien qu'elles ne peuvent plus s'autoriser à dépenser. Ou alors après viendront les gymnases et le reste... Et c'est intéressant de regarder cela car c'est finalement attentatoire des programmes que nous essayons de dérouler, ce qui ne se voit pas forcément comme cela en surface parce que le faire ne signifie pas faire grande publicité mais cela se fait néanmoins : je pense à ces grands programmes qui limitent la consommation énergétique et une des façons parmi tant d'autres, je vais me restreindre volontairement, est de permettre aux concitoyens de trouver à proximité de chez eux, les services publics disponibles en mairie. Les mairies de quartier contribuaient aussi à ce programme de réduction de consommations énergétiques en réduisant les déplacements par exemple. Et là nous voyons que la situation budgétaire est attentatoire finalement de cet autre principe politique que nous avons pu mettre en œuvre et développer : il y a une injonction paradoxale car d'un côté il faut continuer éventuellement d'aller dans cette direction, mais à côté de cela, il n'y a plus les moyens de le faire. Donc cela appelle à faire des arbitrages de nature nouvelle qui ne sont pas innocents et qui à mon avis ont été extrêmement impliquant en terme d'orientation et c'est aussi pour cela qu'il est important que les viroflaysiens donnent leur avis car nous sommes au carrefour de plusieurs routes et il va falloir savoir précisément laquelle prendre. »

Mme RUPH : « C'était juste pour rebondir Monsieur le Maire sur votre dernière remarque concernant la répartition.

.../...

Nous n'allons pas refaire la discussion que nous avons eue le mois dernier mais nous avons quand même regroupé par grands postes de dépenses et nous avons bien quelques suggestions que nous avons faites et que je vais juste redire succinctement maintenant. Il s'agissait notamment des budgets de réfection de la voirie, de l'assainissement etc... qu'il faut faire mais qui sont faites à un rythme élevé ce qui représente un investissement énorme chaque année pour Viroflay et c'est le premier poste de dépenses de loin. Le 2^e correspondait aux frais de communication et de réceptions qui est à un niveau tout à fait non négligeable surtout si nous le ramenons à la réforme des rythmes scolaires ou des choses comme cela, et c'était de mémoire x 2 juste pour la communication sans parler des réceptions et des « autres frais », du journal etc... Oui Mme Billaudel, je suis désolée mais ce sont des lignes qui dans certaines périodes ne sont pas les plus indispensables et le dernier point était « les grands projets immobiliers » notamment celui du quartier de la Place de Verdun. Nous partageons le fait que ce quartier-là doit être redynamisé et réaménagé mais après, comme nous l'avons dit plusieurs fois, et notamment Monsieur Coquerel, nous ne sommes pas sûrs que le projet prévu qui est finalement très cosmétique, de réaménagement et qui va quand-même coûter plusieurs millions d'€ soit la meilleure opportunité de dépenser cet argent et en tout cas, dans quel but et avec quel retour sur investissement ?

A l'inverse, nous avons souligné que les dotations aux associations, le financement de tout ce qui touche à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, de manière générale et en dernier point, le social, étaient quand même un poids dans le budget de la ville mineur voire négligeable dans le cas des associations. Nous pouvons aussi rajouter tout ce qui est soutien au commerce local qui est vraiment la portion congrue pour le moment dans les dépenses de la ville. »

M. LEBRUN : « Juste une petite réponse sur la question de la voirie. Je vous rappelle que nous avons 25 kms de voirie communale ; même si nous faisons 1 km par an, il faut 25 ans pour le faire et actuellement nous avons un rythme qui n'est pas forcément d'1 km par an. Cela veut donc dire qu'avec le rythme que nous avons, et qu'en dépensant entre 2 et 3 millions d'€ par an, nous ne refaisons pas la voirie sur 25 ans. Donc c'est un point important à voir et nous faisons du « rattrapage de voirie » pendant un certain nombre d'années parce que nous avons privilégié d'autres investissements. Après nous pouvons dire que nous refaisons juste les tapis mais il va falloir faire preuve de pédagogie les uns et les autres car certains vont être mécontents. C'est donc tout cela qu'il faut essayer de voir : arriver à travailler sur les prix ce qui est une évidence mais néanmoins continuer à entretenir notre voirie de façon optimale ce qui est aussi une évidence.

Je vais juste vous lire quelques paragraphes de cet article-là : la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales se poursuit en 2015 après une baisse de 1.5 milliards d'€ en 2014 et 3 années de gel. Cette diminution porte essentiellement sur la DGF, principal concours de l'Etat ; celle-ci est en baisse au total de 3.67 milliards d'€ par rapport à 2014 soit une baisse de 8.9 % de 2015 par rapport à 2014. Cette baisse se poursuivra de la même manière en 2016 et en 2017. 9 % x 3 années, voyez ce que cela peut donner au total. Malgré tout, le conseil constitutionnel a estimé que cette réduction n'avait pas pour effet de diminuer les ressources propres des collectivités et donc, n'a pas pour conséquence de porter atteinte à leur autonomie financière. C'est quand même assez extraordinaire mais le conseil constitutionnel n'a pas non plus considéré que le transfert ou la création de dépenses par les rythmes scolaires ne portait pas atteinte à l'autonomie financière des collectivités et là, c'est sur les ressources propres.

.../...

Il n'en demeure pas moins qu'en pratique, les effets cumulés de la DGF, de la hausse de la péréquation donc redistribution de ressources entre collectivités locales, et de l'accroissement des dépenses obligatoires liées à la réforme des rythmes scolaires, à la hausse de la cotisation à la CNRACL qui est la Caisse de Retraites et à la hausse des normes mettent à mal les finances communales avec un recul de l'autofinancement. Pour atténuer les conséquences de la baisse des dotations, pour les communes les moins favorisées, le rythme de la progression de la péréquation va encore s'accroître par rapport à l'an dernier. Donc comme toutes les communes sont touchées par la baisse de la DGF et que les communes qui sont les plus défavorisées, on ne veut pas qu'elles le soient trop, en fait, on va augmenter la péréquation sur les autres communes. Vous voyez bien que Viroflay n'étant pas une commune particulièrement défavorisée en tout cas au regard des critères qui sont fixés, nous allons subir la DGF et l'augmentation de la péréquation. Ainsi le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales passe de 570 millions en 2014 à 780 millions en 2015, soit 210 millions supplémentaires. 210 millions par rapport à 570 millions représente pratiquement près de 40 % d'augmentation de ce fonds de péréquation globalement ce qui veut dire que ce que nous payons à Viroflay va encore augmenter dans les années à venir, en même temps que la DGF va diminuer.

Il s'agit juste d'un article de La Lettre du Maire qui donne les choses de façon assez directe ; c'est la première sur les dotations et il y aura certainement une seconde partie sur les dépenses et je ne doute pas que nous ayons encore « des bonnes nouvelles ».

Voilà les éléments que je voulais soumettre à votre sagacité ce soir. Nous pouvons considérer que ce 2^e débat d'orientations budgétaires a été mené. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PROCEDE pour le budget Ville au débat d'orientations budgétaires 2015

ET EN PREND ACTE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Je rappelle aussi que dans le cadre de la concertation avec le public, les viroflaysiens, la présentation powerpoint que nous avons faite et montrée au public le 17 décembre dernier, a été mise en ligne sur le site internet de la ville ce matin même à laquelle nous avons joint un formulaire afin que les viroflaysiens puissent donner leur avis sur les éléments qui y sont contenus mais également les suggestions qu'ils pourraient être amenés à faire et leur contribution à la construction du budget 2015. C'est donc une autre façon de venir interroger les viroflaysiens sur ces questions outre ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Issakidis sur la présence d'élus sur les marchés les 17 et 24 janvier prochains. »

3 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

M. ROMAN : « Au travers de cette délibération et dans le cadre du débat d'orientations budgétaires sur l'assainissement, il vous est proposé de fixer la redevance d'assainissement au montant de 0.4421 €/par m³ d'eau consommé, ceci représentant une augmentation de 1 % par rapport au montant précédemment connu. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de porter le tarif de la redevance d'assainissement à 0.4421 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - ASSAINISSEMENT – INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) SUITE A LA SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)

M. ROMAN : « Il s'agit maintenant de fixer la participation à l'assainissement collectif. C'est une disposition qui vient prendre le relais de la participation pour le raccordement à l'égout qui a été supprimée en 2012. Il vous est donc proposé de délibérer aujourd'hui sur la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2015 de cette participation pour l'assainissement collectif qui est fixée à 8 €/par m² créé par rapport à la surface de 20 m² et, pour toute surface déjà existante, ce montant est de 4 €/par m² créé. C'est donc dans le cadre de l'acquisition d'une surface et de son aménagement ou de sa construction, 8 € seront dus par m² excédent les 20 m² statutaires. »

M. LEBRUN : « Evidemment lorsque des constructions nouvelles se font ou des extensions, cela veut dire à priori qu'il y a un peu plus d'habitants et donc une utilisation plus importante de l'assainissement collectif. Cette taxe est donc perçue et est proportionnelle au nombre de m² construit par ces différents projets. Cela se substitue à quelque chose qui a été supprimé par la loi de finances de 2012 et il nous est donc proposé de passer à cette nouvelle participation. »

M. GRELE : « Simplement pour commenter car nous avons pris le temps en commission de comprendre ce que cela voulait dire. Ce que je comprends c'est qu'une nouvelle construction à Viroflay coûtera 8 €/par m² de plus et un agrandissement coûtera 4 €/par m² en plus pour l'assainissement. »

M. LEBRUN : « C'est au moment où l'on construit que l'on paye cette participation qui n'est donc payée qu'une seule fois. Ce n'est pas une taxe récurrente. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la commune de Viroflay la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) dont le montant sera calculé comme suit :

- Constructions existantes/nouvelles constructions : la PAC sera exigible pour toute opération de construction, reconstruction, agrandissement ou surélévation supérieure à une surface de plancher de 20 m². La PAC est fixée à 8 €/par m² créé.
- Activités existantes ou nouvelles produisant des eaux usées « assimilées domestiques » : la PAC sera exigible pour toute nouvelle activité ainsi que pour toute opération de reconstruction, agrandissement ou surélévation. Elle est fixée à 4 €/par m² créé.

DECIDE de la réactualiser chaque année au 1^{er} janvier à partir de l'index national TP 01 index général tous travaux.

DIT que le produit de cette taxe sera inscrit au budget d'Assainissement 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DONT LE SIPPAREC EST COORDONNATEUR

M. ISSAKIDIS : « La délibération qui vous est proposée est celle de l'adhésion de la ville de Viroflay à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité géré par le SIPPAREC qui en est le coordonnateur.

Comme tout le monde le sait, le SIPPAREC est le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux et pour préciser un peu de quoi nous parlons, au-delà du fait que cette adhésion va nous permettre d'accéder d'une part à des services apportés par le groupement en matière de soutien des actions de maîtrise d'énergie mais aussi de la fourniture d'électricité, cela nous permettra également d'accéder à 3 marchés que gère ce groupement de commandes. L'un est attaché à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal : je ne détaille pas plus que nécessaire mais c'est brièvement décrit dans la délibération qui est en votre possession ; le 2^e marché concerne la maîtrise des consommations notamment en utilisant un logiciel dédié à cet effet et que nous allons pouvoir à partir de ce moment-là envisager comme étant un logiciel servant à mieux gérer encore notre consommation d'énergie et la maîtriser ce qui est plutôt une bonne nouvelle budgétaire ; le 3^e point permet d'accéder aux différents lots de fourniture d'électricité proposés par ce groupement d'achat. Comme cela vous est précisé, le fournisseur des principaux lots qui nous intéressent à ce jour est « direct énergie ».

Pour répondre à une question qui pourrait apparaître, nous avons des économies potentielles en matière de dépenses énergétiques sur ce lot électricité qui, actualisé en 2014, est de l'ordre de 9-10 % ce qui est intéressant à regarder. Evidemment, ce qui joue c'est la massification comme vous pouvez vous en douter d'autant que nous sommes également adhérents, je le rappelle, à un autre groupement d'achat énergétique qui est celui du SIGEIF et qui concerne là le gaz en particulier. Les deux syndicats ont été créés à 20 ans d'intervalle, en 1904 pour l'un et 1924 pour l'autre, l'un pour le gaz et l'autre pour l'électricité mais nous voyons d'année en année qu'ils ont peut-être vocation à se rapprocher de plus en plus, d'autant plus que cette délibération qui nous est proposée aujourd'hui, et j'en terminerai là-dessus, fait également suite à un partenariat signé entre le SIGEIF dont la compétence principale est le gaz et le SIPPAREC, au mois de juin 2014.

.../...

Le temps que tout cela se mette en place, tout est prêt pour nous pour adhérer au SIPPAREC. J'ajouterais un peu en marge de cette délibération et nous en reparlerons à d'autres occasions, que la double adhésion va nous aider à mieux valoriser encore nos certificats d'économies d'énergie. Une brève parenthèse pour dire que nous sommes adhérents à des mécanismes de renégociation de certificats d'économies d'énergie, c'est-à-dire que tout ce que nous faisons qui contribue à économiser l'énergie, en maîtriser la consommation etc... nous permet d'établir des certificats que nous revendons dans une bourse d'échanges à des obligés c'est-à-dire des pollueurs. C'est une méthode mise au point il y a plusieurs années, amendée à plusieurs reprises car elle avait donné lieu à certaines dérives à différents moments mais qui est aujourd'hui plutôt stable et nous sommes donc bénéficiaires de ces C.E.E., la double adhésion SIGEIF-SIPPAREC va nous permettre aussi de doubler la valeur de nos certificats d'économies d'énergie ce qui est aussi une bonne nouvelle. »

M. GRELE : « Le fait de rejoindre ce syndicat est une bonne chose car cela va nous permettre de mieux acheter et cela fait longtemps que nous évoquons le besoin de mieux acheter. Cependant il ne faut pas oublier l'enjeu sous-jacent qui est la réduction même de la consommation électrique ; il faut mener d'autres actions dans cette direction ; il y a beaucoup d'idées en ce moment, beaucoup de propositions, beaucoup d'entreprises qui se créent aujourd'hui autour de la réduction d'énergie pour les communes, nous devrions aller en direction de ces économies d'énergie ce qu'il ne faut surtout pas oublier. »

M. LEBRUN : « Je ne pense pas que nous donnions l'impression d'oublier cet autre aspect car effectivement la première énergie que nous allons économiser est celle que nous ne dépensons pas. Je peux vous dire que rien que là-dessus, je me bats avec ou contre le personnel municipal parfois ou contre le personnel de ménage pour faire en sorte que les bâtiments soient éteints le soir et que les bureaux soient éteints lorsque les gens partent et ce n'est pas une chose facile à faire comprendre. Cela m'arrive régulièrement, le soir, à minuit-une heure du matin quand je rentre chez moi, de revenir avec ma clef, d'ouvrir la mairie pour venir éteindre parce que quelqu'un a oublié d'éteindre... c'est souvent le ménage mais cela fait partie des réflexes que nous devons tous avoir dans ce cadre-là. Cela en fait partie mais je rappelle aussi que nous avons mis en place un programme de réduction de notre consommation d'énergie dans nos bâtiments publics et qu'un certain nombre de bâtiments ont fait l'objet et continuent à faire l'objet successivement d'aménagements, de changements de fenêtres, d'isolations. Le dernier en date est l'école Lamartine me semble-t-il qui a vu toutes ses fenêtres changées lors des vacances de la Toussaint. Nous avons aussi changé la chaudière de Lamartine qui est beaucoup plus performante que celle d'avant et nous agissons sur un certain nombre de leviers pour économiser cette énergie qui nous coûtera normalement moins cher un peu plus tard. »

Mme RUPH : « Juste sur ce point que nous avons évoqué la dernière fois et qui est un des grands sujets de Monsieur Guénard : pourrions-nous avoir un suivi parce que dans la mandature précédente nous avons beaucoup discuté de ce plan d'économies d'énergie et des bâtiments, et Gaillon, sa rénovation avait été citée et devait amener pas mal d'économies. Pouvons-nous avoir un point de ce que cela donne ? Pouvons-nous trouver une manière assez pédagogique et facile de communiquer là-dessus auprès du conseil municipal et plus largement des viroflaysiens, car ce sont des sujets sur lesquels tous les utilisateurs des bâtiments publics, des gymnases, des écoles pourraient avoir un indicateur même à l'année des progrès faits et qui pourraient permettre d'impliquer largement tous les acteurs au quotidien de ces économies ? »

.../...

M. ISSAKIDIS : « Nous avons déjà un indicateur, ce que j'ai déjà évoqué brièvement qui est celui des certificats d'économies d'énergie dont je parlais précédemment. Je parle de mémoire donc ne notez pas le chiffre parce que peut-être que je confonds d'une année à l'autre mais le chiffre que j'ai en tête c'est 25 000 € de certificats d'économies d'énergie récupérés en 2014. Ce n'est pas le montant en soi qui est parlant mais sa traduction en gigawatts et je crois, de mémoire, que l'ordre de grandeur est d'à peu près « 150 milliers » de gigawatts. Ce chiffre est à vérifier mais c'est juste pour dire, bien évidemment, que nous suivons cela en vertu du vieux principe « ce qui ne se mesure pas, ne se gouverne pas » et donc nous le suivons de très près. Nous le suivons d'autant plus que, même si nous avons tendance à ne pas y penser tous les jours, cela nous est rappelé par le retour des certificats d'économie d'énergie et donc nous savons où nous en sommes et nous ne naviguons pas à vue. Je rappellerais aussi, et Monsieur le Maire a eu la modestie de ne pas l'évoquer, nous avons été candidat pour expérimenter une chaudière à piles à combustible sur une école, qui est une technologie tout à fait innovante ; nous n'avons pas été retenus mais nous essaierons la prochaine fois. Voilà, nous mettons en œuvre un ensemble d'initiatives ; nous ne cherchons pas à nous attacher et vous l'avez compris, à rechercher une espèce de label dont nous savons pertinemment qu'ils ne se valent pas tous loin s'en faut, avec d'un côté l'affichage et d'un autre les réalisations concrètes. Nous essayons plutôt de privilégier la 2^e option. »

Mme RUPH : « Nous ne parlions pas de label, nous sommes bien d'accord, mais l'idée était plutôt d'impliquer justement les gens au quotidien et, pour le coup, toutes les études prouvent que c'est plutôt par-là que cela passe. Après, nous pouvons traduire cela par un label juste viroflaysien, un indicateur qui serait par exemple le gymnase Gaillon en donnant des équivalences mais trouver quelque chose d'assez simple et qui nous serait propre afin que les gens soient sensibilisés et surtout impliqués dans leurs actions. »

M. LEBRUN : « De toute façon, je pense que dans les mois et les années à venir, nous allons être de plus en plus amenés à donner des éléments d'implication des viroflaysiens. Venez à la cérémonie des vœux où je donnerai quelques exemples d'actions que peuvent mener les viroflaysiens pour nous aider à économiser un certain nombre de choses : de l'énergie ou des euros. C'est dans la pratique de chacun et dans notre démarche pédagogique que nous devons pouvoir donner un certain nombre d'éléments. Nous notons donc votre suggestion et je rappelle aussi que l'adhésion au SIPPAREC nous permet aussi d'avoir à disposition un outil informatique de gestion de l'énergie disponible dès l'adhésion ce qui fait partie du package « Sipparec ». »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

6 - CESSION DE GRE A GRE DE LA PARCELLE CADASTREE AI 263 SITUEE AU 6 AVENUE DE VERSAILLES A VIROFLAY A LA SOCIETE SODEARIF

M. LEBRUN : « Cette parcelle, indépendamment de son numéro au cadastre, est la parcelle que nous appelons habituellement « Terrain de La Source » qui appartient à l'Etat. Vous allez me dire : « pourquoi la ville de Viroflay le revend à la Sodearif alors qu'il appartient à l'Etat ? » En l'occurrence, ce terrain qui fait 6 135 m² et sur lequel un projet d'EHPAD et de construction de logements, principalement de logements sociaux, est envisagé, a fait l'objet d'une option de droit de priorité par la ville de Viroflay proposée par l'Etat comme il se doit. En fait, lorsqu'un terrain de l'Etat se vend sur une collectivité, cette dernière a un droit de priorité. La ville de Viroflay a donc exercé ce droit de priorité fin novembre de l'année dernière à un prix d'acquisition de 3 297 674 €, prix d'acquisition décoté par rapport à la valeur initiale. Je vous rappelle que nous avons déjà parlé à maintes reprises de ce sujet en conseil municipal et notamment la dernière fois pendant la séance du mois de novembre ; nous avons aménagé notre budget, pris une délibération pour intégrer dans le budget 2014 le coût d'acquisition parce qu'il était question à l'époque que nous achetions ce terrain avant le 31 décembre 2014 et les services de l'Etat étaient assez pressés d'encaisser de l'argent. Peu importe si la ville de Viroflay devait emprunter pour acquérir ce terrain ! En l'occurrence, cette opération n'a pas pu se faire avant le 31 décembre pour une sombre histoire de convention avec le Préfet de Région que ce dernier avait perdu. Nous avons donc re signé cette convention en catastrophe tout début janvier et nous devons procéder la semaine prochaine à l'acquisition d'abord de ce terrain puis à la revente du terrain à la société Sodearif qui est le lauréat de l'appel à projet conjoint de l'ARS et du Conseil général pour l'EHPAD et les logements sociaux. La Sodearif a prévu ensuite de revendre à des opérateurs qui seront, d'un côté le COS, en charge de la gestion des logements sociaux et de l'EHPAD, et un autre opérateur qui sera gestionnaire des logements intermédiaires. Nous revendons à l'€près ce terrain à la Sodearif dont je rappelle le prix : 3 297 674 € et nous rajouterons à ce prix d'acquisition les frais qui ont été supportés par la ville de Viroflay pour faire en sorte que cette opération soit neutre pour la ville au moins sur cette partie-là en attendant d'être appelés sur des surcharges foncières pour financer le logement social. Aussi pour garantir les emprunts des logements sociaux qui seront construits. Je rajoute une chose aussi : ce terrain est un terrain dit « décoté » dans le sens où il fait partie de la liste des terrains dressée par le Préfet de Région à la suite de la loi Alur qui a répertorié une dizaine de terrains en Ile de France ; le terrain de Viroflay est le premier terrain public de cette liste qui fera l'objet d'une cession par l'Etat ; l'Etat est obligé de vendre à une collectivité qui ne sert que d'intermédiaire dans cette opération pour ensuite revendre... nous aimons nous compliquer la tâche quand-même ! C'est cela la simplification ! Nous achetons, nous faisons travailler des notaires etc... avec un coût induit, pour ensuite revendre à l'euro près. La loi n'autorisait pas l'Etat à revendre à un opérateur social directement. Nous avons donc un système avec plusieurs mutations successives ce qui est assez pratique ! Ceci étant, la décote n'est pas négligeable puisque ce terrain a été estimé au départ à plus de 11 millions d'€ Si ce terrain avait fait l'objet d'une vente pour y réaliser une opération privée, il aurait valu plus de 1 millions d'€; la décote l'amène à 3 297 674 € ce qui est extrêmement important. Cela donne aussi une idée de la façon dont les terrains peuvent se valoriser sur Viroflay selon que nous voulons y faire du logement privé ou du logement social. L'acquisition se fera donc la semaine prochaine et la vente dans les jours qui suivront. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de la cession de gré à gré à la Société SODEARIF de la parcelle AI 263.

La cession se fera au prix décoté de trois millions deux-cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quatorze euros (3 297 674 euros).

Le prix du terrain sera augmenté des frais que la Ville aura supportés pour l'acquisition de ce terrain (frais notariés, etc.), qui s'élèvent environ à 40 200 euros.

La société SODEARIF, acquéreur, devra supporter les obligations suivantes :

- La société SODEARIF s'engage à exécuter le programme de construction défini dans la convention entre la Ville de Viroflay et l'Etat, et devra supporter des pénalités financières (compléments de prix pour décote induite) en cas de modification du programme prévu (notamment en cas de surdensification de la partie logements privés) ;
- La société SODEARIF se verra attribuer des pénalités en cas de non réalisation du programme dans le délai de cinq ans prévu par le Code général de la propriété des personnes publiques, ou en cas de réalisation partielle de ce programme à échéance du délai ;

AUTORISE le Maire à préparer et à signer l'acte de cession de la parcelle AI 263 à la société SODEARIF.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX DE LA PROTECTION INFANTILE DU 17 MARS 1999

Mme BERTHOD : « Je vous rappelle qu'en 1999 une convention a été signée entre le Conseil général et la commune de Viroflay afin que le Conseil général puisse établir des actions en direction de la petite enfance sur la commune de Viroflay. Pour cela, le Conseil général loue les locaux qui se trouvent à côté de la salle Dunoyer de Segonzac, dans l'ancienne poste, et notamment le rez-de-chaussée surélevé. Le Conseil général occupait ces locaux pendant 5 demi-journées par semaine et, progressivement, 6 demi-journées par semaine afin de mieux s'adapter aux plannings des médecins disponibles. Nous répondons favorablement au Conseil général sur cette demande de demi-journée supplémentaire tout en adaptant le loyer que nous lui faisons payer. C'est donc cette délibération qui deviendra donc un avenant n° 2 à la convention de location des locaux. Sur ces 6 demi-journées occupées par le Conseil général, 2 sont consacrées à la présence des médecins, 2 pour la permanence de la puéricultrice et 2 demi-journées d'accueil des parents et enfants ou d'adultes et enfants se présentant ensemble pour réfléchir sur des sujets qui les concernent. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre le Département des Yvelines et la Commune de Viroflay sur la location de locaux pour le service de protection infantile.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - CHOIX DU RECOURS A UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE VIROFLAY

Mme CARON : « La ville de Viroflay a confié au groupe Géraud le 19 avril 1990 la gestion et l'exploitation de ses 2 marchés d'approvisionnement, Leclerc et Verdun. La convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation lors du dernier conseil municipal et cette délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Il appartient à la collectivité de choisir le mode de gestion qu'elle souhaite retenir pour la suite de cette D.S.P. qui court jusqu'au 31 décembre 2015. Il est proposé au conseil ce soir de se prononcer en faveur du recours à une nouvelle convention de délégation de service public. Nous avons donc travaillé sur ce sujet-là notamment lors d'une commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue le 28 novembre 2014, commission lors de laquelle beaucoup d'entre nous étaient représentés et à laquelle il a été voté unanimement un avis favorable pour une poursuite dans ce mode de gestion de délégation de service public.

Il vous est donc proposé dans les documents que vous avez sous les yeux et je ne pense pas faire une lecture des 12 pages, le rapport issu de nos discussions qui permet de synthétiser la démarche et l'argumentaire qui ont permis de s'orienter vers une nouvelle D.S.P. et qui permet de présenter les caractéristiques des prestations que devra assumer le futur délégataire. Vous y verrez le cadre juridique existant ainsi que les caractéristiques de gestion actuelles sur Viroflay ; nous y rappelons les modes de fonctionnement. Nous vous proposons aussi de rappeler les différents modes de gestion d'un service public : régie ou DSP. Nous présentons aussi, de manière générale, les paramètres qui sont indépendants du mode de gestion en régie ou en DSP et il est important de bien structurer la réflexion par rapport à cela, avec des choses indépendantes comme les droits de place, les animations, le choix des nouveaux commerçants et ce sera de toute façon toujours la mairie qui décidera de ces choses-là qui sont fondamentales pour la stratégie de la ville. Nous avons ensuite exposé les avantages et les inconvénients de chacun des modes de gestion qui nous ont permis de conclure à une délégation de service public et puis ensuite nous vous proposons de commencer à détailler ce que seront les caractéristiques du cahier des charges du futur délégataire et nous proposons aussi de vous présenter un calendrier avec la procédure que nous devons suivre sur l'année 2015 pour arriver à choisir avant le 31 décembre. Donc en dernière page, vous avez le calendrier de toutes les étapes que nous allons devoir mener courant de cette année et nous voyons que ce calendrier est tendu mais réalisable. Cela commence assez vite avec évidemment un appel à candidatures avec mise en concurrence etc... et négociation.

.../...

La démarche stratégique de la ville est de dire que gérer les marchés d'approvisionnement ne s'improvise pas et que pour ce faire il y a des professionnels qui d'ailleurs sur l'Ile de France sont quelques acteurs qui ont le réseau, les compétences, les méthodes. Au niveau des services municipaux de la ville, notre ambition n'est pas de se substituer à ces professionnels, sans prétention aucune, sur lesquels nous ne pouvons pas du tout concurrencer. Par contre, notre ambition est de les gérer de façon tout à fait serrée en contractualisant très sérieusement avec eux, en instaurant des possibilités de pressions financières et un cadre juridique très strict ce qui n'est pas trop fait aujourd'hui dans la DSP qui date de 25 ans. De manière générale, aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus professionnels et contractuels dans quoi que nous fassions mais donc c'est là-dessus que nous allons pouvoir avoir des prestations très correctes. L'ambition de la ville est donc de travailler sur la stratégie de ces marchés d'approvisionnement qui pour moi, en ce qui concerne le dynamisme de la ville, est un point vraiment fondamental. Il faut donc que nous travaillions sur les animations que nous voulons voir, qui voulons-nous attirer sur ces marchés, enfin c'est là que notre rôle d'élus est à mon avis primordial.

Il s'agit ici de nous prononcer en faveur du recours à une délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement. »

M. COQUEREL : « Je voudrais rappeler simplement que cette réflexion qui a été discutée lors de la commission, est née d'une réflexion du groupe « Ensemble Pour Viroflay » suite aux analyses faites au début de l'année. C'est la première chose car je pense qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Je voudrais simplement dire que ce travail qui commence aujourd'hui sous la direction de Christine Caron est un travail qui doit apporter des résultats. C'est-à-dire que nous avons, comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, en France la faculté de toujours tout compliquer. Aujourd'hui, la seule chose que verront les viroflaysiens, c'est si, réellement en 2016 ou 2017, l'attractivité des marchés aura changé à Viroflay. Lors de la commission, nous avons en effet établi qu'animer des marchés et gérer ces marchés nécessitait l'intervention de sociétés extérieures, nous en avons convenu et nous avons voté pour que cette délégation se fasse. Mais, encore une fois, je ne crois pas et je l'ai dit lors de cette commission, que nous avons ici des compétences pour animer des marchés sinon nous l'aurions fait depuis longtemps je pense et je ne crois pas que les sociétés qui gèrent les marchés ont ces compétences et je pense qu'en effet, le calendrier que Christine a mis en place, devra être tenu avec peut-être des réunions extra-municipales pour vraiment demander l'avis des viroflaysiens et faire en sorte que cela change à Viroflay. »

Mme CARON: « « Née d'une réflexion du groupe Ensemble Pour Viroflay » et « il faut rendre à César ce qui est à César » ; je suis désolée mais je ne peux pas accepter cela. Je reconnais que vous avez fait un rapport que vous nous avez remis trois jours avant le conseil municipal du 10 octobre, rapport qui traite d'une partie des problèmes que nous avons traités et une partie de la discussion et du travail qui ont été menés. Ce que je n'apprécie pas c'est votre ton, du style : « vous n'avez pas commencé à travailler avant » alors que je vous assure que cela fait déjà plusieurs mois que nous y travaillons et les services sont là pour en témoigner et ce n'est pas parce que nous n'avions pas présenté de rapport parce qu'il n'était pas encore temps, que nous n'avions pas commencé à travailler ! Je vous remercie pour le travail que vous avez fait mais rien est à personne ici ! Si nous travaillons ensemble c'est bien pour rendre quelque chose de collectif !

.../...

Du coup je n'avais pas du tout l'intention de dire cela ce soir mais je vais le faire quand-même : il me semble que l'analyse que vous avez faite est très bien car, pour une fois, il y avait quelque chose de concret, d'écrit, d'engageant et d'ailleurs vous vous étiez engagés en disant que vous n'étiez pas pour la délégation de service public mais pour un mode de régie par la mairie et je trouve donc que vous vous étiez engagés. Mais peut-être un peu trop tôt car vous l'aviez fait avant d'avoir la discussion de concertation mais ce n'est pas grave et je trouve que cela est courageux. Simplement, j'ai travaillé aussi et j'ai fait le tour de la question et les paramètres que vous mettiez en évidence dans ce document et qui vous ont permis de conclure en deux lignes qu'il fallait faire une régie, ne contenaient pas de raisonnement ! J'y ai vu des données d'entrée pour arriver à la conclusion que je n'ai pas comprise. Ce que j'ai surtout compris c'est que les éléments que vous mettiez en évidence et qui sont des éléments fondamentaux comme les tarifs, les animations etc... sont des paramètres importants mais indépendants du mode de gestion, point sur lequel j'insiste. C'était donc je dirais hors-sujet par rapport à ce que nous avons à traiter mais qui sont fondamentaux puisque, comme je le disais, c'est à mon avis là que le rôle des élus devient réel.

« Rendre à César ce qui est à César » : je ne peux pas m'empêcher de dire que j'ai travaillé au moins de juin, juillet, août là-dessus ! Pas que toute seule mais avec les services ici présents et les élus concernés pour lesquels je témoigne aussi de leur travail. Deuxième point : je trouve que la discussion qui s'est engagée lors de cette commission était vraiment constructive. Nous avons un dossier compliqué à gérer et ce qui compte c'est le résultat qui en sortira pour les viroflaysiens. »

M. LEBRUN : « Je dirais juste que la discussion a été initiée par le fait que le contrat arrivait à échéance, que derrière il faut travailler et que toute personne qui a envie de travailler sur le sujet est la bienvenue.

Ceci étant, nous devons adresser en mars prochain un document aux candidats qui vont postuler qui définit les caractéristiques des prestations qui seront demandées aux candidats. Donc je pense qu'il est important que nous puissions en parler et poursuivre la discussion. »

M. COQUEREL : « Je voulais simplement intervenir sur le fait que lorsque nous avons établi une première analyse de ce qui se faisait à Viroflay, c'était dans le but de construire ensemble quelque chose de différent. Différent par rapport à ce qui est réalisé aujourd'hui. Notre première analyse en effet avait été qu'il fallait prendre la main sur les marchés à Viroflay pour faire des économies, pour nous donner les moyens financiers d'étudier réellement et concrètement ce qu'il fallait faire pour plus tard. Nous n'avons pas une vision à long terme mais à court terme pour faire une analyse et avoir les moyens financiers ou autofinancer les moyens. Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, nous avons convenu que cette situation n'était pas jouable parce qu'elle aurait pu provoquer des perturbations à la ville de Viroflay et nous avons accompagné la décision de ne pas prendre la main sur le dossier. Ce que je voulais dire c'est que l'on reproche souvent à Ensemble Pour Viroflay d'être contre ce qui est fait, nous avons proposé quelque chose, nous sommes intervenus en commission ; maintenant, j'entends qu'au mois de mars il doit y avoir un cahier des charges dont pour l'instant je n'ai pas vu la copie ni l'ombre d'un début, et j'apprécierai qu'avant que ce cahier des charges soit remis, les personnes qui ont travaillé dans cette commission, y compris l'opposition puisque je sais que Monsieur Bouffartigue m'a demandé l'étude, celui-ci nous soit communiqué afin que nous puissions participer. »

.../...

M. LEBRETON : « J'avais deux remarques. La première porte en effet sur l'importance du cahier des charges qui doit sortir très rapidement au moment de l'appel d'offres. Il serait souhaitable que nous puissions le consulter sachant que nous avons débattu en commission lors de laquelle nous étions à peu près tous d'accord sur les principes qui devaient diriger la rédaction de ce cahier des charges. Par contre, après, c'est dans la rédaction elle-même qu'il faut faire attention aux petits détails qui peuvent fausser l'application du contrat. Ce serait donc bien que nous puissions le voir sachant que les délais sont très courts.

Nous avons parlé de mutualisation et nous n'avons pas le temps d'organiser une mutualisation de la gestion des marchés pour ce nouveau contrat. Par contre, il ne faudrait pas refaire ce qui s'est passé pour le contrat précédent où nous avons attendu l'échéance des 25 ans pour nous apercevoir qu'il fallait renouveler le contrat ce qui nous a obligé à passer un avenant pour nous donner le temps de préparer le contrat suivant en changeant l'échéance de 2014 à 2015 ; ce qui est proposé est un contrat de 5 ans et il faudrait profiter de ces 5 ans pour préparer la suite et éventuellement monter une mutualisation sans toutes les communes de Versailles Grand Parc car il y en aura toujours qui ne seront pas d'accord mais au moins avec celles qui le voudront bien et nous avons 5 ans pour le faire. Il faudra donc, au bout de 2-3 ans, commencer à voir comment se déroule ce contrat pour voir si nous continuons sur la même formule après ou si nous essayons de modifier. »

M. LEBRUN : « Je réponds simplement sur la question de la procédure et des 25 ans. Vous dites que nous aurions pu ne pas attendre les 25 ans... Ceci dit je préférerais que nous fassions de cette façon car cela permettrait aussi que la municipalité nouvelle issue des urnes de mars 2014 puisse travailler sur ce sujet qui nous paraissait être important. Si nous nous étions dit que nous allions renouveler le contrat juste à la fin des 25 ans, il aurait fallu que le travail commence avant les élections de 2014 et dans ces cas-là nous mettions complètement de côté les nouveaux élus du mandat actuel. Cela me paraissait donc important et intéressant de passer un avenant en fin d'année car ce sujet nous paraît important, qui nous permet de prolonger pour ensuite travailler ensemble. »

Mme CARON : « J'aurais d'ailleurs été extrêmement frustrée de ne pas pouvoir travailler sur ce dossier. Je n'étais pas Maire-Adjoint au commerce auparavant et j'aurais été frustrée que l'on m'oblige à travailler sur quelque chose ce qui est de plus contre nature.

Au niveau de la mutualisation, nous y avons également réfléchi et c'était même une première réflexion dans nos groupes de travail sur le sujet. Cela ne veut pas dire que dans 5 ans et il faut être très vigilant par rapport à cela car globalement les communes... nous allons nous poser toutes ces questions c'est évident. Simplement là, en tout cas, la difficulté que nous avons eu c'est que pour l'instant, dans les mentalités, les marchés d'approvisionnement sont souvent sur les mêmes créneaux horaires. En ce qui concerne le personnel, nous avons regardé sur les villes d'à côté et tout d'abord, elles n'ont pas forcément le même mode de gestion et nous ne sommes pas forcément en phase. Chacune a son propre contrat, ou est en régie, ou a un propre contrat décalé dans le temps et pour lancer quelque chose en phase ce n'est pas évident car il faut d'une part être « phasés » et avoir le même choix de fonctionnement puis, par rapport aux marchés eux-mêmes, être complémentaires. Pour l'instant, nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas complémentaires. Tout d'abord à Viroflay nous avons 6 jours sur 7 de marchés et sur les autres villes, c'est aussi le matin donc cela veut dire qu'en terme de personnel la mutualisation n'est pas possible et en terme de matériel, nous nous rendons compte aussi que chaque place de marché a, en elle-même son propre besoin de matériel.

.../...

Alors tout cela va se réfléchir sur le long terme et donc je comprends les 5 ans dont vous parlez mais par exemple, nous avons du matériel spécifique sur la place de Verdun qui n'intéresserait pas forcément une autre place... Voyez, nous avons été confrontés à cela... Ou alors il faudrait mettre certains marchés d'approvisionnement l'après-midi ou le soir mais cela demande un changement de mentalité profond chez les gens. Nous pouvons effectivement y réfléchir mais pour l'instant, cela n'est pas du tout mûr. »

M. LEBRUN : « Cela correspond à un changement de mentalité chez les gens et un changement d'organisation et de mentalité chez les commerçants. Parce que je vous rappelle que Rungis c'est la nuit et donc la gestion des marchés d'approvisionnement qui se déroulent l'après-midi est assez différente notamment pour ceux qui font cela le matin. Nous avons discuté... »

M. LEBRETON : « Je reçois tout à fait les arguments qui viennent d'être donnés et dont nous avons d'ailleurs parlé pendant la commission. Néanmoins, il reste l'avantage pour la mutualisation de taille critique sur lequel, si nous sommes plusieurs communes à négocier avec Géraud, nous aurons plus de poids que si nous sommes tout seul. Et donc, même s'il faut plusieurs personnels parallèles dans les différentes communes, si nous négocions un gros contrat, nous aurons quand même plus de poids. »

M. LEBRUN : « Ce n'est pas faux. L'objet aussi de la mutualisation et du travail en commun est de pouvoir avoir une taille critique et pouvoir jouer et peser sur des contrats. Là, en l'occurrence, vous avez bien vu, il s'agit d'un contrat de 5 ans, nous passons donc d'un contrat de 25 à 5 ans et là aussi, avoir des contrats beaucoup plus courts, permet de jouer sur la qualité du contrat et éviter d'avoir des situations de rentes qui soient complètement insupportables et que la ville de Viroflay puisse aussi en tirer des profits. Nous mettrons donc aussi dans ces contrats des éléments permettant de récupérer financièrement, des éléments intéressants en terme de retours, de bénéfices afin d'éviter que ce soit toujours le même qui se mette le bénéficiaire dans la poche.

5 ans est la bonne période pour arriver à avoir quelque chose qui permettent de ne pas se sentir « pieds et poings liés », c'est évolutif et pendant ce temps-là nous pouvons travailler avec les autres en se demandant si la mutualisation peut avoir un intérêt et si nous serons tous en phase sur les échéances de contrat afin de réaliser quelque chose d'un peu plus large. Peut-être aussi qu'en 5 ans d'autres modes de gestion vont apparaître qui nous permettront d'innover. Je pense que là, juridiquement, des choses devraient apparaître dans les mois ou les années à venir. Nous passons au vote pour le recours à une délégation de service public selon le calendrier annexé qui comprend un certain nombre d'étapes devant aboutir en septembre 2015 au choix du délégataire par le conseil municipal. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le recours à la gestion déléguée pour l'exploitation des marchés de la Halle Leclerc et de la Place de Verdun.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

M.LEBRUN : « Nous passons maintenant à la série de délibérations scolaires et comme il s'agit de la première fois pour la plupart d'entre vous que vous faites connaissance avec ces magnifiques délibérations, je vais donner la parole à Mme Billaudel qui la gardera ; je ferai voter entre chaque délibération qu'elle présentera de façon courte. »

9 - DOTATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de fixer cette dotation comme l'an dernier à 40 € par élève auxquels viendraient se rajouter 6.50 € pour les élèves dont la classe reçoit un enseignement en langues étrangères ce que toutes les classes d'élémentaires ne reçoivent pas. Tous les CE 2, les CM 1, les CM 2 et, dans certains établissements, les CE 1. Pour l'année 2015, nous inscririons au budget une somme de 62 775 € pour nos 577 élèves de maternels et 887 élèves d'élémentaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2014/2015 la dotation pour fournitures scolaires aux écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune à 40 € par élève et 6.5 € la subvention pour les langues étrangères pour chaque élève des classes de CE2, CM1, CM2 et CE1 lorsque l'enseignement est effectif dans l'école.

DECIDE que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2015, soit 62 775 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES HORS COMMUNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Nous vous proposons, puisqu'il y a des enfants, dans les écoles de Viroflay qui partent en classe d'environnement que nous subventionnons, que pour ceux de nos enfants qui seraient scolarisés à l'extérieur et qui partiraient, pourraient toucher une subvention de 75 € maximum à raison de 7.5 € par jour. Pour répondre à Mme Besnard, pour cette délibération, il n'y a eu aucune demande l'année dernière. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE de verser, pour l'année scolaire 2014/2015, directement aux familles concernées, une subvention de 7.5 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour par élève de classe élémentaire d'une école publique scolarisé hors commune partant en classe d'environnement et n'ayant jamais bénéficié auparavant de subvention de la commune de Viroflay pour ce même objet.

DECIDE qu'une provision de 1 500 € à cet effet sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES HORS COMMUNE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU A SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Mme BILLAUDEL : « Toujours le même type de subvention mais à destination des élèves scolarisés dans des établissements privés hors-commune ou à Saint-François d'Assise. Il s'agit du même montant et du même principe : 7.50 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour. Pour répondre aussi à une question de Mme Besnard, pour l'année scolaire passée, 23 familles ont bénéficié de cette subvention à raison de 37.50 € puisque les enfants portaient 5 jours ce qui correspond à un montant total de 862.50 € »

Mme RUPH : « En fait ce n'est pas tellement une question et je peux le faire après. Je voulais échanger très brièvement avec Mme Billaudel sur un « émoi » certain à l'école des Arcades sur un voyage... J'ai eu des questions alors... oui mais... d'accord... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Contre 3

DECIDE de verser, pour l'année scolaire 2014/2015, directement aux familles viroflaysiennes concernées, une subvention de 7.5 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour par élève de classe élémentaire scolarisé dans une école privée hors commune sous contrat d'association.

DECIDE de verser cette même subvention aux mêmes conditions, aux familles viroflaysiennes concernées, par élève de classe élémentaire sous contrat d'association, scolarisé à l'école Saint François d'Assise partant en classe d'environnement et n'ayant jamais bénéficié auparavant de subvention de la commune de Viroflay à ce sujet.

DECIDE qu'une provision de 2 250 € à cet effet sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

12 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS-COMMUNE ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

13 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE HORS-COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

1'31'54

Mme BILLAUDEL : « Dans un cas il s'agit de la participation que les communes versent à Viroflay lorsque nous accueillons dans nos écoles des enfants domiciliés dans d'autres communes et dans l'autre cas, il s'agit des enfants de Viroflay qui sont scolarisés à l'extérieur de Viroflay dans du public et pour lesquels nous versons une subvention à ces communes. Donc la subvention s'élève dans les deux cas à 670 € sauf s'il y a des montants différents concertés entre communes ce qui est rare.

Pour 2013, 43 enfants de Viroflay étaient scolarisés à l'extérieur ; la plupart à Versailles, sont ceux qui ont été reçus au concours de musique et scolarisés à Lully-Vauban.

En sens inverse, nous accueillons 31 enfants dont 19 de Versailles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670 € pour l'année 2014/2015 la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune et scolarisés par dérogation à Viroflay dans une école publique élémentaire ou maternelle.

Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

DECIDE qu'une provision de 20 000 € sera imputée au budget 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670 € pour l'année 2014/2015 la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés par dérogation hors commune dans une école publique primaire ou maternelle.

Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

DECIDE qu'une provision de 20 000 € sera imputée au Budget Primitif 2015 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

14 - PARTICIPATION AUX DEPENSES D'ENTRETIEN DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS-COMMUNE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Il vous est proposé de verser une subvention de 165 € par élève scolarisé en élémentaire dans une école privée hors-commune sous contrat d'association. Le montant de la subvention reste inchangé. »

Mme BESNARD : « Je voulais savoir si cette participation était obligatoire ? »

Mme BILLAUDEL : « Sauf avec la loi Carle... nous ne la versons pas parce que l'on ne nous la demande pas et nous pourrions nous opposer. Mais je pense que nous sommes obligés d'inscrire quelque chose... et à mon avis, un montant bien plus important... Il faut que nous regardions. Alors effectivement, la loi Carle a un certain nombre de dispositions qui font que nous pourrions refuser ; toutes les écoles ne le demandent pas... En 2013, cela concernait 4 enfants et en 2014, 14 enfants. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Contre 3

DECIDE de verser une subvention de 165 € par élève domicilié à Viroflay et scolarisé en élémentaire dans un établissement d'enseignement privé hors commune sous contrat d'association.

DECIDE qu'une provision de 4 950 € sera imputée au Budget Primitif 2015 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

15 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE VIROFLAY FREQUENTANT LES CLASSES ELEMENTAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Il vous est proposé de verser la même subvention que l'an dernier, donc 615 € pour chaque élève domicilié à Viroflay et scolarisé dans cette école. A priori, nous avons 83 enfants concernés cette année ce qui ferait un montant d'un peu plus de 51 000 € »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Contre 3

.../...

DECIDE de fixer pour l'année scolaire à 615 € la participation de la commune de Viroflay aux frais de fonctionnement pour chaque élève domicilié à Viroflay et scolarisé à l'école Saint-François d'Assise dans une classe élémentaire bénéficiant d'un contrat d'association.

DECIDE que la somme totale correspondante, soit 51 050 € sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE HORS-COMMUNE DANS UN ETABLISSEMENT SPECIALISE (HOSPITALIER OU NON) – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Il vous est proposé, si la demande en était faite, de verser une somme de 165 € par enfant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité d'élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés en élémentaire, hors commune dans un établissement spécialisé (hospitalier ou non).

DIT que cette contribution s'élève à 165 € pour l'année scolaire 2014/2015.

DECIDE qu'une somme de 495 € sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 - SUBVENTION « JOUETS DE NOEL » AUX ECOLES MATERNELLES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Si vous le permettez, c'est là où je vais apporter un début d'explication à Mme Besnard. Il semble que la différence de libellé est quelque chose que nous traînons depuis des années ce qui était probablement des noms de lignes budgétaires mais nous allons continuer à creuser avec Mme Magne mais certaines lignes devaient être prises en charge par la Caisse des Ecoles et d'autres par la mairie ; elles étaient libellées différemment. Nous rectifierons l'année prochaine mais en tous les cas ce sont des participations aux frais de scolarité. »

Mme BESNARD : « C'était en fait la différence entre « frais de scolarité », « participation aux frais de scolarité » et les « frais d'entretien ». J'avais donc posé cette question en commission. »

.../...

Mme BILLAUDEL : « Comme tous les ans nous proposons de verser 7.50 € par enfant de maternelle. Je rappelle que cette somme n'est pas destinée à acheter un cadeau individuel à chaque enfant mais à permettre aux équipes pédagogiques de compléter leur attirail de jeux, jouets, livres pour l'école. C'est de l'argent qui reste dans l'école. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une subvention « jouets de Noël » de 7.50 € par élève à chacune des écoles maternelles pour l'année 2015, répartie comme suit :

- Lamartine 1 320 €
- Le Colombier 1 340 €
- Le Coteau 1 720 €

DECIDE que la somme totale correspondante, soit 4 380 €, sera imputée au Budget Primitif 2015 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

18 - SUBVENTION « JOUETS DE NOEL » A L'ECOLE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE DE VIROFLAY POUR LES CLASSES MATERNELLES – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « C'est exactement la même que la précédente mais elle s'adresse aux enfants de maternelles de l'école Saint-François d'Assise, ce qui représenterait la somme très importante de 293 € pour 2015. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Contre 3

DECIDE pour l'année scolaire 2014/2015, d'attribuer une subvention « jouets de Noël » de 7.50 € par élève pour les enfants de maternelle à l'école Saint-François d'Assise, soit 293 €

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

19 - SUBVENTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Il s'agit donc de verser aux coopératives de nos écoles publiques une somme de 10 € par élève. Le montant reste inchangé et cela leur permet de financer un certain nombre de projets pédagogiques de leur choix. Nous inscrivons 14 920 € puisqu'il y avait 1 492 enfants au moment où nous avons fait le budget, ce qui a augmenté par rapport à la rentrée. »

M. COQUEREL : « Simplement pour revenir à de vieilles histoires de la Caisse des Ecoles etc... 14 000 €; nous avons vu l'an dernier que pas mal d'écoles avaient rencontré des difficultés pour organiser des activités extra-scolaires et je me souviens d'avoir entendu des enfants vendre des croissants dans les écoles pour arriver à financer leurs voyages ! Je voudrais vraiment que là, nous arrêtons de dire : « cela coûte 14 000 € à la mairie, nous donnons 10 € par élève en fonction des écoles etc... et ils vont se débrouiller avec cela... » car c'est ce qui vient d'être dit à l'instant. Je voudrais que nous revenions à une problématique plus globale car, en pratiquant cette politique-là, nous ne pouvons accepter que des enfants vendent des produits dans une enceinte qui s'appelle l'école. Que vous bloquiez l'argent et que vous réfléchissiez avec les écoles est envisageable mais dire ce que vous venez de dire, à savoir que nous allons donner de l'argent pour que les écoles fassent ce qu'elles ont envie de faire, me fait dire qu'il y a un problème à ce niveau et que nous ne pouvons pas voter « pour ». »

Mme BILLAUDEL : « Monsieur Coquerel, je pense que c'est vous qui avez un vrai problème de compréhension entre ce que fait la ville et ce que fait l'Education Nationale. Les écoles sont parfaitement au courant des différents financements que la ville leur propose pour organiser telle ou telle chose. Je peux vous dire que la subvention telle que nous allons la voter est « sous cette forme » non réglementaire car nous devrions financer des projets individuels. C'est le choix des équipes pédagogiques que nous fonctionnions de cette façon et ce sont elles qui s'organisent.

Vous parlez de la classe de découverte de maternelle de l'école Le Colombier. Depuis très longtemps, bien avant moi, la ville de Viroflay a décidé de ne plus financer ou de réorganiser son financement des classes de découverte vers les élémentaires. C'est quelque chose qui est su, connu en privilégiant si possible, car une classe de découverte est la volonté d'un enseignant, un niveau d'âge. Dans les faits ce n'est pas possible car vous ne pouvez pas obliger tous les enseignants de CM 2 à partir.

Ensuite, si dans le cadre de l'école, l'Education Nationale avec l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale, ils se mettent à vendre des croissants, j'aurais dit Monsieur Coquerel, que les photos que vous achetez à l'école de vos enfants représentent exactement la même chose ! Pourquoi croyez-vous qu'il y a des photos individuelles et des photos de classes : c'est bien pour compléter leurs budgets.

Sachant que c'est le choix des adultes qui encadrent les enfants. En l'occurrence, c'est le choix des enseignants, d'autant plus que je peux vous assurer qu'en fin d'année, nous sommes obligés de leur rappeler qu'ils doivent dépenser leurs budgets, finir de dépenser les budgets que nous leur allouons ! Ils ne manquent donc pas d'argent mais c'est une question d'organisation. Lorsque toutes les classes de découverte ne sont pas pourvues et que d'autres projets sortent du cadre, je propose un financement et c'est ce qui s'est passé cette année à l'école Les Arcades où c'est une classe de CE 1 qui part alors que normalement elle n'aurait pas dû partir puisque ce n'était pas le niveau. Je ne peux donc pas accepter vos propos !

.../...

Pour ces choses que vous avez à dire, prenez rendez-vous avec Mme Sarmiento-Cabana, Inspecteur de l'Education Nationale, et dites-lui que ses enseignants ne font pas leur travail mais n'accusez pas la mairie ! »

M. COQUEREL : « Je pense que c'est justement en faisant une politique de la sorte que notre intervention est importante. Je connais la différence de la responsabilité de la mairie vis-à-vis du primaire et du secondaire mais je pense qu'à un moment donné, dire ce que vous venez de dire, en prétendant que les écoles ne manquent pas d'argent, cela ne suffit pas pour moi en terme de politique. Personnellement, je pense qu'il faut débattre de ce sujet-là mais peut-être pas maintenant car ce n'est pas l'occasion et vous devez, vous connaissant, le faire régulièrement avec les écoles, mais en tout cas il faut discuter avec eux et ne pas accepter qu'ils fassent « ce qu'ils veulent » dans l'enceinte de l'établissement sous prétexte que la mairie ne peut pas y entrer. Voilà ce que je voulais dire. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense que la relation entre l'Education Nationale et la ville de Viroflay se passe très bien. Pourquoi ? Parce qu'il y a un respect de ce que les uns font et de ce que les autres font. Alors je sais que Mme Ruph va très probablement aborder le projet « Berkeley »... »

Mme RUPH : « Ce sera beaucoup plus pragmatique que cela... en fait, c'est juste que du coup, il y a une grosse demande parce que finalement ils ne partent plus du tout... »

Mme BILLAUDEL : « Nous avons été informés de ce projet « Berkeley » et il se trouve qu'une des deux enseignantes, intéressée pour partir à Berkeley, avait également fait une demande de départ en classe de découverte financée par la ville. J'ai bloqué les attributions de départ en classe de découverte afin de ne pas la pénaliser et pour qu'elle puisse, si jamais elle ne partait pas à Berkeley, maintenir son départ sur l'autre classe de découverte. Nous avons pris contact, nous avons pris le temps et nous avons été en permanence en contact téléphonique et quand est arrivé le moment de la décision pour Berkeley, le 9 décembre je crois, j'avais donné jusqu'au 10, elle m'a fait part avant même la décision, qu'elle ne souhaitait plus partir en classe d'environnement.

Je lui ai donc dit « c'est votre choix. Est-ce que je maintiens ? », ce à quoi elle m'a dit oui. Après, je vous donnerai les vraies raisons qui n'ont rien à voir avec la mairie mais ce sont des problèmes entre collègues.

Ce n'est donc pas la mairie qui a bloqué ce départ pour lequel le budget existait et du coup nous pouvons le retirer. Comme nous sommes en marché, j'ai même proposé qu'il soit réaffecté à une autre enseignante... Cela a donc été son choix, finalement, de ne pas partir. »

Mme RUPH : « Je suis donc en effet très intéressée par ce que vous dites car ce n'est pas l'écho qu'elle donne. D'ailleurs, je voulais vous remercier de votre implication pour le projet Berkeley car je crois même que vous avez proposé des solutions pour aider à ce que cela se fasse. Ce n'a pas pu se faire mais en tout cas merci de vous être impliquée au-delà de ce qui aurait pu être et nous avons du coup été étonnés qu'ils ne partent pas du tout ne serait-ce qu'en classe verte pendant 4 ou 5 jours comme cela était prévu. »

Mme BILLAUDEL : « C'est son choix et j'espère qu'elle vous l'a bien dit ?... »

Mme RUPH : « Justement, non. »

.../...

Mme BILLAUDEL : « Eh bien dans ce cas, il va y avoir une remise au point... »

Mme RUPH : « Je me suis permise même de lui écrire un mot auquel elle m'a répondu... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Abstentions 3

DECIDE d'attribuer une dotation de 10 € par élève aux coopératives des écoles publiques pour l'année scolaire 2014/2015 d'un montant de 14 810 € réparti comme suit :

- Coopérative scolaire de l'école maternelle Lamartine 1 750 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle Le Colombier 1 790 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle Le Coteau 2 290 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle Corot 2 810 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle Les Arcades 2 680 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle l'Aulnette 3 490 €

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

20 - DOTATION AUX BIBLIOTHEQUES CENTRES DOCUMENTAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « Très rapidement, il s'agit d'attribuer 1 € par enfant spécifiquement affecté aux BCD. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une dotation de 1 € par élève aux bibliothèques centres documentaires des écoles publiques pour l'année scolaire 2014/2015 d'un montant de 1 485 € réparti comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine 175 €
- Ecole maternelle Le Colombier 180 €
- Ecole maternelle Le Coteau 230 €
- Ecole maternelle Corot 280 €
- Ecole maternelle Les Arcades 270 €
- Ecole maternelle l'Aulnette 350 €

.../...

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

21 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE EN CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme BILLAUDEL : « C'est une délibération que nous passons depuis 2-3 ans et qui ne sert pas systématiquement mais elle est inscrite et s'il faut, nous pouvons nous en servir pour le cas où des enfants de la ville, scolarisés en CLIS aurait un projet pédagogique. Nous devons à ce moment-là compenser la part que prennent les familles dans les mêmes conditions que pour les viroflaysiens. Elle ne sert pas tous les ans mais il est plus simple de la passer car si nous avons une demande, nous pouvons tout de suite l'honorer. Aucune somme particulière n'est donc affectée au budget. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de rembourser à la commune d'accueil qui en fait la demande la différence entre le tarif appliqué par convention à la famille et celui normalement en vigueur pour les élèves des communes extérieures.

DECIDE qu'une provision de 830 € sera imputée au Budget Primitif 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22 - TABLEAU DES EMPLOIS : TRANSFORMATION DE POSTES

M. LEBRUN : « Cette délibération est assez habituelle et sert à adapter le tableau des emplois et des effectifs de la ville de Viroflay. Cette adaptation se fait en fonction de la nomination d'agents en fonction de la réussite aux examens professionnels ou de leurs avancements. Il s'agit donc de fermer deux postes pour les ouvrir sur le grade supérieur. L'incidence du changement de ces postes sera de 11 216 € charges comprises pour l'année 2015. C'est ce qui fait partie du fameux G.V.T. dont nous parlons lorsque nous votons le budget. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE d'adopter les modifications suivantes apportées au tableau des emplois permanents de la Ville de Viroflay pour permettre l'avancement de grade d'agents municipaux. Ces dispositions prendront effet entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Poste A Fermer	Poste A Ouvrir
1 poste d'ingénieur	1 poste d'ingénieur principal
2 postes d'adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoints techniques de 1 ^{ère} classe

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées.

M. LEBRUN : « Je souhaite vous donner une information qui concerne le personnel dans le sens où à partir du 2 février 2015, la ville de Viroflay sera dotée d'un nouveau Directeur Général des Services, en l'occurrence d'une nouvelle Directrice Générale des Services. »



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2014 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **25 novembre 2014**
 - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du Parc Bon Repos accordée à l'association « Accueil Ecoute Viroflay »
- **27 novembre 2014**
 - Fixation des droits de stationnement des taxis à Viroflay pour l'année 2014
- **28 novembre 2014**
 - Exercice du droit de priorité sur le bien sis au 6 avenue de Versailles, cadastré AI 263 appartenant à l'Etat
- **1^{er} décembre 2014**
 - Tarification des repas du restaurant municipal – année 2015
- **8 décembre 2014**
 - Marché achat de livres non scolaires – lot 2 déclaré sans suite
- **9 décembre 2014**
 - Contrat de mandat avec la société FONCIA portant sur la gestion de l'immeuble sis 191 avenue du Général Leclerc à Viroflay

.../...

- **12 décembre 2014**
 - Location de la salle municipale Puyade
 - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du Parc Bon Repos accordée à l'association « Accueil Ecoute Viroflay »

- **19 décembre 2014**
 - Tarifs des activités du service jeunesse Arc'Ados – Ateliers, musique, théâtre

- **30 décembre 2014**
 - Tarif catalogue d'exposition
 - Tarif atelier médiation pour les scolaires hors Viroflay

- **31 décembre 2014**
 - Marché achat de matériaux et d'outillage pour les ateliers municipaux – lot 2 déclaré sans suite

- **7 janvier 2015**
 - Tarification des cours de squash